

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 30 septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2013 conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	Mme PIMENOFF
Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. AMIDEI	à	M. DIGIACOMI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme PERES, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 26
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Septembre 2013

Délibération N°2013 /261

Adoption de la décision modificative n°1/2013 -Budget principal Ville.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de Décision Modificative n°1 du budget principal de la Ville pour l'année 2013.

La décision modificative présentée aujourd'hui est pour l'essentiel un budget d'ajustements indispensables à l'achèvement de l'exercice comptable pour l'ensemble des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement. Elle vise à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières et aux besoins effectifs des services.

Ce projet se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	983 300.00
- En recettes et en dépenses d'investissement	1 450 128.00
Total	2 433 428.00

I - En section fonctionnement les principales inscriptions concernent :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à Caractère général	634 100.00	Chap. 70	Produits des services et du domaine	90 000.00
Chap. 012	Charges de personnel	0.00	Chap. 73	Impôts et taxes	250 047.00
Chap. 65	Charges de gestion courante	349 200.00	Chap. 74	Dotations et subventions diverses	266 736.00
Chap. 66	Charges financières	0.00	Chap. 75		
Chap. 67	Charges exceptionnelles	0.00	Chap. 77	Produits exceptionnels	376 517.00
Total Dépenses		983 300.00 €	Total Recettes		983 300.00 €

a) En dépenses de fonctionnement :

Si pour l'essentiel les inscriptions concernent des prévisions budgétaires réactualisées, des réajustements et des transferts de crédits au sein des différents chapitres composant la section. Des inscriptions nouvelles sont aussi prévues.

Elles concernent :

↳ Au sein du chapitre 011 Charges à caractère général :

- Animations culturelles et la programmation U Palatinu	77 000 €
- Complément de dépenses de fonctionnement organisation Tour de France	128 000 €
- Contrat de gardiennage ancienne école des Salines	142 000 €
- Réajustement des loyers et charges de copropriété	125 000 €
- Commémoration 70ème Anniversaire de la Libération de la Corse	40 000 €
- Diverses études (DSP Casino municipal et urbanisme)	85 000 €

↳ Au sein du chapitre 65 Charges de gestion courante :

- Une subvention complémentaire au fonctionnement du CCAS	4 000 €
---	---------

- Ajustements des subventions aux associations culturelles	45 000 €
- Complément de subvention de fonctionnement à l'Office du Tourisme	192 000 €
- Dotation de fonctionnement part 2013 pour la régie U Palatinu	100 000 €

b) En recettes de fonctionnement :

L'équilibre financier de la section est assuré par les recettes suivantes :

- Recettes animations culturelles	90 000 €
- Réajustement des concours financiers et dotations de l'Etat	295 000 €
- Subvention CTC pour l'organisation du Tour de France fonctionnement	55 000 €
- Complément de subventions dans le cadre du programme Anru	166 000 €
- Produits exceptionnels suite à un jugement dans le cadre de l'affaire Mangini	376 000 €

II - En section investissement les principales inscriptions concernent :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Capital des emprunts	0.00	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	- 58 400.00	Chap. 13	Subventions reçues	1 223 913.00
Chap. 204	Subventions d'équipement	40 800.00	Chap.27	Autres immobilisations financières	17 115.00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	41 400.00	Chap. 024	Produit des cessions	79 500.00
Chap. 23	Immobilisations en cours	1 296 728.00			
Chap. 4581	Opérations d'investissement sous mandats	129 600.00	Chap. 4582	Opérations d'investissement sous mandats	129 600.00
Total Dépenses		1 450 128.00 €	Total Recettes		1 450 128.00 €

En dépenses :

Les principales inscriptions nouvelles figurant à cette délibération modificatives sont :

- 1.000.000 € dans le cadre des travaux d'aménagement pour le futur TCSP
- 40.800 € au titre de l'aide au bâti et de l'opération OPAH/RU
- 50.000 € pour l'achat de serveurs informatiques dans le cadre de la mutualisation des moyens avec la CAPA
- 50.000 € pour la création d'une piste BMX
- 129 600 € pour l'aménagement du parking du CNFPT, il s'agit de la délégation de maîtrise d'ouvrage donnée par la CNFPT à la Ville. Les comptes 4581 en dépenses et 4582 en recettes comptabilisent ces opérations.

Cette décision modificative prévoit par ailleurs en matière d'autorisations de programmes :

- 300.000 € de crédits de paiement dans le cadre des travaux de construction et d'aménagement du centre multi accueil de Mezzavia,

- une modification de phasages de crédits de paiement sur l'opération d'aménagement du chemin de Candia qui a pris du retard, et dont les crédits inscrits au BP 2013 à hauteur de 540.000 € seront différés et inscrits sur l'exercice 2014.

Enfin des ajustements de crédits par transferts portent sur :

- 435.000 € pour des travaux dans les bâtiments communaux

En recettes :

Une inscription en matière de cession d'immobilisations est également prévue au sein de cette décision modificative. Elle concerne la vente à la Capa d'un terrain au Stiletto.

Un réajustement des subventions de 1 223 913.00 € assure l'équilibre financier de la section.

Tels sont les principaux éléments de la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville que je vous demande de bien vouloir approuver.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n° 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'article R 221-19 du code monétaire et financier,
Vu l'article 2021 du code civil,
Vu le vote du budget primitif 2013 intervenu le 11 Avril 2013 (Délibération n° 2013/91)
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 septembre 2013.

ADOPTE

Par 32 voix pour

Et 3 voix contre (Mme Guerrini, MM. Ferrara, Sbraggia)

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2013 du budget principal de la Ville telle que précisée dans le document annexé.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130930-2013_261-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2013



Dr Simon RENUCCI